

# Amnesty International et Human Rights Watch

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 23/013/2008  
ÉFAI  
15 September 2008

### **Déclaration à la neuvième session du Conseil des droits de l'homme Point 3 : Révision, rationalisation et amélioration du mandat du représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge**

Amnesty International et Human Rights Watch demandent aux membres du Conseil des droits de l'homme de prolonger le mandat du représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge.

Au Cambodge, l'absence générale de protection des droits humains résulte de l'impunité, de l'absence d'état de droit et du grave retard pris par la réforme législative et judiciaire. Le gouvernement continue de manifester sa réticence à prendre les mesures qui s'imposent en la matière.

Malgré les améliorations notables apportées depuis que la Commission des droits de l'homme a adopté sa première résolution sur le Cambodge en 1993, le fait que la protection des droits humains ne soit pas encore institutionnalisée — par le biais du système judiciaire, des structures administratives gouvernementales et des institutions indépendantes — témoigne de la nécessité pour les Nations unies de poursuivre leur engagement. La clé d'un tel engagement repose sur les évaluations indépendantes et éclairées du représentant spécial sur la situation des droits humains remises au Conseil des droits de l'homme pour la communauté internationale et sur les recommandations du représentant spécial visant à apporter des améliorations, soutenir les défenseurs des droits humains, favoriser la coopération avec le gouvernement cambodgien et lui fournir une assistance technique.

Au Cambodge, l'absence d'intégrité et d'indépendance du système judiciaire se trouve au cœur des problèmes actuels en matière de droits humains. Les expulsions forcées appauvrissent davantage encore les personnes marginalisées, systématiquement privées du droit à réparation. La violence contre les femmes demeure impunie. Les libertés d'expression et d'association sont mises en péril et les défenseurs des droits humains, les journalistes de l'opposition et les militants communautaires défendant les terres et les ressources naturelles sont de plus en plus incarcérés à la suite d'arrestations sans fondement, agressés physiquement, voire assassinés. Les auteurs de ces agissements sont rarement déférés à la justice.

L'Accord de paix de Paris signé en 1991 préconisait la nomination d'un représentant spécial, dont le mandat englobait la protection et la promotion des droits fondamentaux. Tant que le gouvernement cambodgien n'aura pas mis en œuvre les réformes concrètes qui permettront l'émergence d'une justice et d'institutions indépendantes à même d'établir un équilibre des pouvoirs vis-à-vis du gouvernement, il est crucial de proroger le mandat du représentant spécial. Si sa mission d'information est tronquée ou supprimée, les Cambodgiens ne bénéficieront plus d'une surveillance internationale nécessaire pour promouvoir et concrétiser efficacement les droits humains — ce à quoi ils aspirent et ce qu'ils méritent.

FIN

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)